

Circulaire du 8 septembre 2008 relative à la libéralisation des conditions financières du détachement des fonctionnaires de l'État, territoriaux et hospitaliers

08/09/2008

Parmi les outils juridiques de la mobilité, le détachement est aujourd'hui un outil privilégié. Il permet de changer de corps ou cadre d'emploi, ou bien être recruté sur un contrat, tout en continuant à bénéficier dans son corps ou cadre d'emploi d'origine de ses droits à l'avancement et à la retraite. Cette circulaire précise les conditions financières du détachement des fonctionnaires des trois fonctions publiques.

Vous pouvez consulter la circulaire en format PDF